

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 17 septembre 2020 à 20h00 à la salle de la Danoterie, sous la présidence de Jérôme Ricordel, Maire.

Date de convocation de l'assemblée : 10/09/2020

PRESENTS : Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Didier Mouraud, Solène Migliorati, Didier Martin, Clarisse Ollivier, Karen Pitré, Frédérique Tressel, Alexandra Guiho, Emmanuel Raoult, Geneviève Menoret, Florian Boyère, Erwan Genet, Catherine Lailié, Stephane Poulain, Aurélie de Cassagnac, Annabelle Mazan, Philippe Mahé.

PROCURATION : Laetitia Barreau a donné procuration à Solène Migliorati

SECRETAIRE DE SÉANCE : Alexandra Guiho

1- Approbation du Compte-Rendu du 22/07/2020 :

Mme Aurélie de Cassagnac demande que soit rajouté au Compte-rendu au point 7 : « si les conditions d'évolutions de la loi en cours sont prises en compte et quels sont les impacts budgétaires ? M. le maire indique que les impacts sont peu importants et qu'il sait que la loi est en cours d'évolution. »

Mme Annabelle Mazan et M. Philippe Mahé soulignent une erreur sur leur date de naissance. M. le Maire indique que cela sera modifié.

Vote à l'unanimité

2- SPL La Roche : Rapport d'activité :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2019 du service public enfance-jeunesse.
M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.
Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie.

3- SPL : Facturation des repas ALSH dans le cadre d'un PAI :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'accepter la proposition de la SPL La Roche de tarifications différenciées des enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (médical), et d'accepter que cette tarification soit effective du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Vote à l'unanimité.

4- Signature Marché voirie 2020 :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 72 066 € TTC, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal

Vote à l'unanimité.

5- Règlement du conseil municipal :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales et compte tenu du nombre d'habitants, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Vote à l'unanimité.

6- Création d'un marché alimentaire :

Rapporteur : Jérôme Ricordel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver la création d'un marché de plein air sur la place centrale du Centre bourg qui accueillera majoritairement des commerces alimentaires, dit que le temps du lancement de ce marché, il ne sera pas demandé de droit de place aux commerçants et qu'à partir du mois de janvier un bilan de la fréquentation sera réalisé avec les commerçants abonnés afin qu'un droit de place soit alors instauré, en référence au règlement intérieur ; Et autoriser M. le Maire à établir tous les actes nécessaires à l'engagement de ce marché.

Vote à l'unanimité.

7- Compte-rendu des commissions et délégations :

Commission Voirie : La commission s'est réunie afin de discuter sur les prochains travaux de PAVC, le projet de Veolia sur la Rue de la Bande Jolie, ainsi que sur la finition des travaux du Centre Bourg.

CME : Projet de fabrication de cadeaux par les enfants pour les personnes âgées de l'EHPAD.

Ecoles : La rentrée scolaire s'est très bien passée dans les deux écoles. Un nouveau directeur a été nommé à la Madeleine : M. Jérôme Le Guilly.

Commission Communication : Sujets à remettre rapidement avant le 21/09/20 afin que le bulletin municipal puisse sortir mi-October.

Commission Bâtiment : Les membres de la commission ont visité l'ensemble des bâtiments communaux.

Médiathèque : Les bénévoles se sont rencontrés semaine dernière lors d'une réunion plénière.

Commission Artisans Commerçants : Réunion en présence de Mme Périnel, Directrice de l'Agence d'Attractivité et directrice de l'économie à Redon Agglomération. A été abordé les aides possibles dont peuvent bénéficier les entreprises dans le cadre du plan Rebond.

Associations : Reprise des associations avec des protocoles sanitaires. Ces protocoles sont à remettre en Mairie, avant tout commencement d'activité.

Redon Agglomération : Le conseil communautaire s'est réuni le 15/07/20 avec 2/3 de renouvellement des Maires. Nouveauté : les membres de l'exécutif (Président, 14 vice-présidents et conseillers délégués) peuvent prendre désormais des délibérations pour gagner en efficacité. 5 Grands pôles ont été créés : Aménagement Durable, Développement et Attractivité, Environnement, Sport et Culture, Administration. Un travail des élus va être engagé afin de construire un projet commun.

11- Informations et Questions diverses :

Informations :

Incivisme : M. Le Maire informe le conseil municipal sur les multiples « incivilités » liés aux animaux, aux nuisances sonores, mauvais stationnement et vitesses excessives, déchets.

Mme Solène Migliorati souligne également le problème de tolérance des habitants et de leur manque de communication.

Projet Antenne Téléphonique : M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un projet communal. Les opérateurs ont l'obligation par l'Etat de couvrir l'ensemble du territoire de réseau. Il faut pouvoir communiquer sans interruption, tel est la demande de l'Etat, avec un impératif de calendrier.

Chaque commune est concernée par ces nouveaux projets. L'aménageur cherche un terrain, qui est ensuite proposé à l'opérateur afin qu'il signe avec le propriétaire du terrain.

Quand le sujet arrive en Mairie, la commune n'est pas compétente sur la technique d'une antenne, la santé, les problèmes pour les éleveurs.

M. le Maire propose aux élus de demander aux opérateurs : qu'en amont, la commune, les riverains soient associés à la recherche d'un terrain, qu'il y ait un délai entre le dossier d'information et le délai de l'instruction, et qu'un minimum de garantie de distance soit prise entre l'installation et les maisons pour protéger la santé de tous.

Les Maires vont se réunir avec le Sous-Préfet et l'opérateur. Il faut trouver une solution. Une réunion plénière avec l'ensemble des élus a été faite semaine dernière et il faut trouver un même langage avec les autres communes du territoire (Auessac, St Nicolas de Redon, Plessé...). La déclaration préalable n'est pas arrivée.

M. Philippe Mahé remercie de cette réunion plénière. Il y a beaucoup de questions. On ne refuse pas l'antenne mais il est nécessaire que la commune prenne une décision. Les agriculteurs ont tous refusés cette installation. Il n'y a pas eu de concertation, il y a beaucoup d'inconnue et on ne connaît pas l'évolution de la technologie.

La minorité propose que le conseil municipal vote une motion sur l'antenne pour s'opposer à son implantation, et demande une réelle concertation avec Orange pour trouver un terrain.

Mme Solène Migliorati répond que la commune n'a pas attendu pour faire les choses et qu'il n'y a pas besoin d'une motion pour agir.

M. Emmanuel Raoult expose au conseil municipal qu'il n'est pas contre mais qu'il est nécessaire d'attendre la réunion à la Sous-Préfecture et Orange avant, car si non cela va être compliqué avec les acteurs.

M. Le Maire rappelle qu'il y a en Mairie un registre permettant aux habitants de poser des questions qui seront relayer à M. le Sous-Préfet.

Mme Catherine Laillé souligne qu'à Pierric, une antenne a été mise en plein bourg et qu'il serait peut-être intéressant de savoir s'il y a des problèmes de santé des habitants.

Mme Aurélie De Cassagnac indique qu'à priori, le propriétaire ne souhaiterait plus cette implantation.

M. Le Maire explique que le contrat n'a pas été vu car c'est un contrat entre un particulier et un locataire.

Mme Aurélie De Cassagnac indique pourquoi ces terrains de recherche ne seraient pas communaux.

M. Le Maire expose que cet argument de terrains communaux ne tient pas, car s'il y a des terrains en plein bourg, l'antenne sera installée sans aucune distance des riverains, comme en ville où les antennes sont au-dessus de leur tête.

M. Philippe Mahé réitère sa demande de position du conseil municipal.

M. Emmanuel Raoult répond qu'il n'est pas d'accord sur la façon de communiquer et préfère attendre la réunion avec le Sous-Préfet, et en rediscuter lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire est d'accord sur ce dernier point et réexpose les demandes qui seront de nouveau faites auprès du Sous-Préfet. Il s'agit d'un sujet qui dépasse les communes. Il faut attendre la réunion avec le Sous-Préfet et après, le vœu pourra être fait.

Le Maire clôt le conseil à 22h47

Le Maire / Jérôme Ricordel



Prochain Conseil municipal : 10/11/2020 à 20h